
LES CIRCUITS ET LES STRATÉGIES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA PÊCHE

Jean-Yves WEIGEL

Introduction

La méconnaissance de l'ensemble de la filière halieutique en Côte-d'Ivoire justifiait d'une part le choix de l'étude d'un segment de la filière (production ou transformation et commercialisation), d'autre part une focalisation spatiale sur une région ⁽¹⁾.

En effet, il n'existait pas en 1982 d'études socio-économiques systématiques et exhaustives sur l'ensemble de la filière et *a fortiori* sur un segment de celle-ci : seule était disponible une littérature grise, essentiellement consignée dans des rapports d'identification ou d'évaluation de projets reposant sur des enquêtes très rapides (la faiblesse de leur support tant quantitatif que qualitatif s'expliquant par l'absence d'un véritable travail de terrain). Il en allait autrement pour les études d'anthropologie sociale et historique de la pêche ou de géographie humaine régionale : dans le premier cas, le travail de VERDEAUX mené chez les Aïzi de la lagune Ébrié reposait sur un véritable travail de terrain (VERDEAUX, 1981) et, dans le deuxième cas, le travail de BERRON offrait une analyse régionale très utile pour des études thématiques cadrées sur la région lagunaire (BERRON, 1984).

⁽¹⁾ Cet article s'inspire d'une étude relative à la commercialisation du poisson en pays lagunaire ivoirien menée entre 1982 et 1985 (cf. WEIGEL, 1989).

Le choix d'un segment de filière s'est tout naturellement imposé. Situé à la confluence des différents systèmes de production, la commercialisation du poisson en région lagunaire requièrerait une approche des problèmes méthodologiques, ainsi que des stratégies spécifiques mises en œuvre par les populations concernées pour s'adapter aux caractéristiques de la ressource halieutique (renouvelable et généralement non appropriée, souvent migrante et très périssable, et dont l'abondance peut être très fluctuante). Cependant, à une approche qui aurait masqué les relations structurelles et dynamiques véritablement explicatives des systèmes de commercialisation halieutiques et des interrelations entre les différents niveaux de la filière, on a substitué une étude des phénomènes économiques (tels que l'intégration verticale de la filière halieutique ou la formation des prix et des marges), enrichie par des références à la stratification sociale, à la différenciation ethnique ou aux relations de parenté. Sur le plan méthodologique, nous avons cherché à combiner une approche qualitative par le biais de monographies retraçant le contenu réel des phénomènes étudiés et une approche plus quantitative prenant en compte un échantillon représentatif des unités de base et de leurs comportements.

Isoler une région lorsqu'on étudie le processus de commercialisation d'un produit vivrier a généralement un caractère factice puisqu'il existe très rarement un réel cloisonnement qui justifierait cette démarche. À titre d'exemple, le champ d'action des commerçant(e)s s'approvisionnant en région lagunaire est évidemment élargi à d'autres régions. D'une manière générale, les négociant(e)s en poissons irriguent la quasi-totalité de la Côte-d'Ivoire et débordent même des frontières puisque des quantités importantes sont acheminées vers les pays voisins. Cependant, même en l'absence de cloisonnement géographique des circuits commerciaux, cette délimitation est inévitable et légitime la détermination d'une aire la plus homogène possible : la région lagunaire connaît une relative homogénéité géographique, une forte polarisation des circuits commerciaux vers Abidjan, mais également, à partir des sociétés d'importation et des marchés de gros de cette ville, une redistribution par un faisceau de circuits vers l'ensemble du pays et vers les pays avoisinants. En fait, cette région à l'échelle de la Côte-d'Ivoire représente la principale zone de débarquement des produits de la pêche de transformation, de transaction et de consommation de ceux-ci. Relativement au thème qui nous intéresse, on peut définir cette région comme s'étendant d'ouest en est de Fresco à la frontière du Ghana, englobant Abidjan, et limitée au nord par les villes de Guirry, Sikensi, Anyama, Alépé et Aboisso (fig. 1).

La région lagunaire, avec la mégapole d'Abidjan, est la région où l'on consomme par habitant le plus de poissons en Côte-d'Ivoire. Cette région est caractérisée par une bonne pénétration du tissu rural et urbain par les circuits commerciaux. Ainsi, même en milieu rural, la consommation du poisson est largement développée puisqu'on peut y estimer sa part dans la consommation de protéine animale à 56 %, 68 % à Abidjan (d'après G. DURUFLE, 1984). Cette diffusion, témoin de la vitalité des circuits commerciaux, est rendue possible grâce à la prédilection des lagunaires et des Abidjanais pour le poisson fumé qui peut être conservé et stocké facilement. Une estimation de la consommation à l'échelle de la région confirme que, en équivalent frais, c'est environ 70 % du poisson qui est consommé fumé (tabl. I).

Ce sont les importations de poisson qui assurent, à l'échelle régionale, l'essentiel de l'approvisionnement. À l'échelle nationale, les importations, qui se sont développées à partir des années 1970 (elles ne représentaient que 3 600 tonnes en 1969) pour atteindre le chiffre record de 110 000 tonnes en 1981, ont tendance à stagner ces dernières années, vraisemblablement en raison de la baisse du revenu moyen urbain par tête.

Quant aux captures de la pêche industrielle, elles fournissent 15 % de la consommation régionale. Il s'agit de produits de la pêche chalutière qui représente elle-même près de 70 % du total dont la quasi-totalité est marquée en frais sur l'agglomération abidjanaise (espèces démersales à haute valeur commerciale). Il s'agit également des produits de la pêche sardinière, dont, à l'inverse, près de 90 % sont fumés et dont seul un tiers est distribué sur la région lagunaire.

Notre quantification des circuits commerciaux nous a permis d'estimer que la pêche piroguière maritime représentait 7 % des quantités totales consommées en région lagunaire. Le village de Vridi situé dans l'agglomération abidjanaise fournit plus de la moitié des quantités commercialisées de la pêche maritime

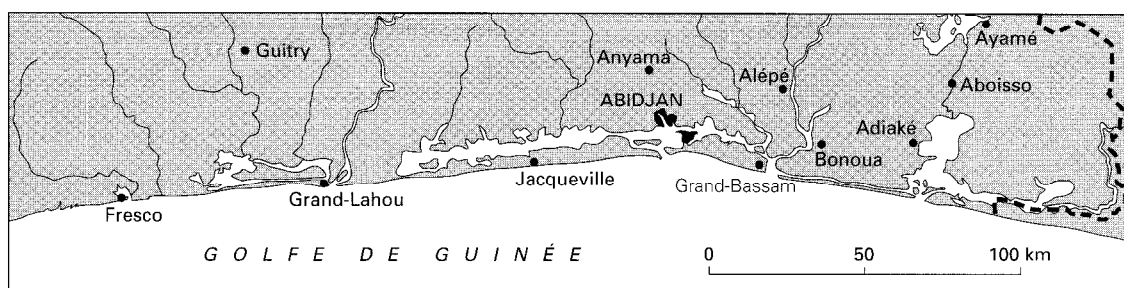


Figure 1
Carte de situation.

artisanale de Fresco à Assinie, essentiellement de petits pélagiques à faible valeur marchande et qui sont en quasi totalité fumés.

Soumises à une forte variabilité (surexploitation localisée, conflits sociaux ayant entraîné l'interdiction des sennes en lagune Ébrié), les quantités capturées par la pêche lagunaire peuvent être estimées, en 1985, entre 10 000 et 15 000 tonnes par an, dont plus de 80 % sont consommées dans la région essentiellement, sous forme fumée (près des trois quarts en équivalent frais).

Les quantités commercialisées de poissons de la pêche fluvio-lacustre ou d'aquaculture sont marginales par rapport aux autres sources. C'est moins vrai du poisson séché ou fumé en provenance du delta central du Niger (Mali) qui représentait 4 % de la consommation totale régionale en équivalent frais (tabl. I).

Ainsi apparaît l'hétérogénéité de l'approvisionnement en poisson de la région lagunaire, qui conduit à différencier le poisson selon qu'il s'agit d'importations ou de captures de la pêche sardinière, industriel ou piroguière, satisfaisant une demande populaire, ou qu'il s'agit de produits de la pêche chalutière, lagunaire ou fluvio-lacustre, qui satisfait une clientèle plus aisée dès que l'on quitte les points de débarquement.

À ces différentes catégories correspond une première classification des circuits commerciaux, qui passe par l'identification spatiale de ces circuits généralement locaux et segmentés. Cette identification est la condition de la compréhension de la formation des prix et en particulier des stratégies commerciales des différents acteurs.

TABLEAU I
Estimation, par type de poisson, de la production, des importations et de la consommation selon le mode de présentation (année 1984, en tonnes)

	Consommation régionale (en équivalent frais)	Consommation régionale en poisson fumé, séché (en équivalent frais)	Consommation régionale en poisson frais et crustacés
Pêche industrielle	13 270	4 610	8 760
Pêche maritime artisanale	6 000	4 560	1 440
Pêche lagunaire	9 960	6 780	3 180
Pêche fluvio-lacustre	900	530	370
Importations (congelé)	50 000	37 500	12 500
Importations (Mali)	3 000	3 000	-
Total	83 230	56 980	26 250

Sources : DPML, CRO, SEDES, Orstom.

Les circuits commerciaux en région lagunaire

Les estimations de la consommation indiquent que le poisson lagunaire joue un rôle secondaire dans l'approvisionnement des populations de la région. Une quantification des flux commerciaux corrobore cette constatation. La diversité des sources d'approvisionnement va de pair avec une multiplicité des circuits qui nécessite la définition de critères de caractérisation tels que la nature du produit, c'est-à-dire le type de poisson et son mode de présentation (poisson décongelé et fumé, poisson lagunaire frais...), la dimension spatiale du circuit, les agents et les quantités concernées.

La distinction des circuits principaux et secondaires, celle des rythmes saisonniers ainsi que le degré de segmentation des circuits et le rôle joué par les marchés à la confluence des circuits nécessite évidemment de les identifier et de les quantifier. À l'échelle régionale, le principal circuit est celui qui a pour origine la zone portuaire d'Abidjan puisque celle-ci concentre plus de 80 % du total des débarquements de la région (poisson congelé importé, poisson de la pêche industrielle et poisson de la pêche piroguière de Vridi), le reste des débarquements étant très décentralisé et fourni par les captures de la pêche lagunaire ou celles de la pêche piroguière du cordon littoral de Fresco, à la frontière du Ghana. Les principaux lieux d'échange seront la criée du port d'Abidjan et les marchés de gros de Treichville (rue 16 et marché lagunaire), de Dabou, d'Adiaké et Mowa (Aby est). En exceptant le cas du poisson congelé débarqué au port, deux circuits seulement drainant des flux significatifs mais qui restent marginaux ont une origine extrarégionale : celui en provenance du delta intérieur du Niger (Mali) et celui en provenance du lac de Kossou (retenue de barrage de la Bandama).

TYPE DE POISSON ET IDENTIFICATION DES CIRCUITS

La distribution du poisson congelé — comme c'est le cas pour l'ensemble de la pêche industrielle — est caractérisée par une bonne diffusion à Abidjan ainsi que dans l'ensemble des villes secondaires de la région, mais également par l'absence de grands axes. Sa bonne diffusion a été facilitée par la multiplication des chambres froides, à l'initiative des principales sociétés d'importation ou de simples entrepreneurs : il existe des chambres froides à Aboisso, Alépé, Bonoua, Grand-Bassam, Bingerville, Dabou et Anyama, sans oublier celles de l'agglomération abidjanaise. À partir de la zone portuaire, il existe donc un faisceau de circuits qui ne permettent cependant pas de mettre en relief de grands axes de distribution, et ce d'autant que le fumage (qui représente les trois quarts en équivalent frais des quantités congelées commercialisées) n'est pas réalisé dans des cités de fumage spécialisées comme c'est le cas pour le poisson des pêches maritimes ivoiriennes piroguière et industrielle. Pour l'essentiel, le fumage est pratiqué dans les cités d'Attécoubé, de Williamsville et de Port-Bouët. De même, en aval du fumage, il n'y a pas de concentration des quantités fumées vers un marché de gros qui aurait une fonction de redistribution, mais plutôt une vente au détail sur tous les marchés d'Abidjan, principalement ceux d'Adjamé, Yopougon, Abobo, Attécoubé, Port-Bouët, Adjoufou, Treichville et Koumassi. En simplifiant, on peut dire que les quantités congelées sont fumées et consommées sur place.

Trois des principaux circuits de commercialisation du poisson de la pêche industrielle ont comme points de départ prioritaires la criée du port. Le premier circuit qui concerne la part marquée en frais du poisson de chalut est très diffus puisque dirigé vers les marchés de détail d'Abidjan. Le deuxième circuit concerne le tiers du total des captures des sardiniers ainsi qu'une fraction du poisson de chalut destinée à être fumée. Elles sont acheminées par la lagune vers la cité de fumage de Vridi, surnommée Zimbabwe. Un troisième circuit draine le restant des captures des sardiniers, par voie terrestre, vers les fumoirs de la route de Grand-Bassam situés entre Port-Bouët et Gonzagueville (cf. I-2, fig.4) On peut signaler enfin un flux représentant entre 5 et 10 % de l'ensemble des débarquements de thon et destiné à alimenter, en frais ou en fumé essentiellement, les marchés d'Abidjan.

Le marché de gros de Treichville est l'aboutissement des segments de circuits de commercialisation du poisson fumé de la pêche industrielle ivoirienne : pour ce poisson, la quasi-totalité des quantités commercialisées transite par le marché dit de Chicago, sis rue 16 à Treichville.

Le village de Vridi, situé à l'ouest du canal, connaît la plus forte concentration de pêcheurs qui exerçaient en mer et en lagune jusqu'en 1985 et qui, actuellement, ont reporté leur effort de pêche de la lagune vers la mer. À l'échelle régionale, bien qu'ils n'aient pas été quantifiés, les flux des campements de pêche, côté mer, situés à l'ouest du bac et détournés vers Dabou et Abidjan par route, ou bien ceux des campements situés entre Port-Bouët et Assinie et détournés vers Grand-Bassam et Abidjan, sont bien inférieurs à ceux originaires de Vridi à destination des marchés de Treichville (marché lagunaire ou marché de Chicago). À partir de Vridi, 40 % des quantités commercialisées (poisson fumé) sont dirigées vers Chicago. Le reste est dirigé vers le marché lagunaire de Treichville qui apparaît comme un marché de semi-gros où viennent s'approvisionner les revendeuses officiant sur les marchés d'Abidjan mais d'où sont absents, contrairement à Chicago, les grossistes de l'intérieur du pays et leurs moyens de transport. De même, le surplus de poisson de la pêche maritime piroguière est acheminé soit vers Bonoua et Grand-Bassam par la partie orientale du cordon littoral, soit vers Dabou pour les surplus des produits des campements du rivage alladian, soit vers Guilty ou Divo pour ceux originaires du rivage avikam ou enfin vers Lakota et Gagnoa pour le poisson de mer pêché à Fresco.

Pour le poisson de lagune, toujours fumé sur place, comme pour le poisson débarqué au port ou à Vridi, il n'existe pas de transfert de matière première vers des cités de fumage ni de matière transformée vers les marchés de gros. En exceptant les ventes sur l'eau et les transactions au débarcadère, le premier segment de circuit qui draine des flux significatifs est donc celui qui relie les points de débarquement aux premières aires de concentration significatives, soit les marchés de gros de Dabou, Adiaké, Mowa (Aby est) et Treichville. Par ordre d'importance, un premier circuit draine par pinasse le poisson fumé des campements et villages de pêche de la partie occidentale de la lagune Ébrié vers Dabou, un deuxième circuit permet d'évacuer le poisson fumé des lieux de débarquement de la lagune Aby vers Adiaké, un troisième relie les campements d'Aby est et de la lagune Tendo vers Mowa, enfin un quatrième circuit original, puisqu'il concerne le poisson frais, unit par voie routière les campements de pêche du sud-ouest de la lagune Ébrié au marché lagunaire de Treichville (Abidjan).

Parallèlement à ces circuits principaux, il existe un faisceau de circuits secondaires qui ont comme point de départ la multitude de points de débarquement aussi bien en lagune Ébrié, Aby ou de Grand-Lahou. Les flux secondaires court-circuitent les grands centres de regroupement que sont les marchés de gros lagunaires pour aller directement vers les marchés de détail plus en aval, ou se dirigent vers les marchés de gros, mais sans emprunter les grands circuits que nous avons présentés.

CIRCUITS PRINCIPAUX ET CIRCUITS SECONDAIRES : L'EXEMPLE DE LA LAGUNE ÉBRIÉ

Comme en lagune Aby, la pêche lagunaire a connu un essor important dans les années 1970 avec l'accroissement de la pêche aux grands filets (sennes tournantes et sennes de plage). Cependant, la multiplication des grands filets a entraîné, en lagune Ébrié, de nombreux conflits entre utilisateurs d'engins individuels (filets maillants, lignes, etc.) et ceux d'engins collectifs (cf. IV-1 et 2). Ces conflits violents ont abouti, de fait, à l'arrêt progressif, dès 1982, de la pêche aux grands filets, puis à son interdiction officielle début 1985 (WEIGEL, 1986) et ont entraîné à court terme une perte annuelle de production de l'ordre de 3 200 tonnes. En 1985, la production de la lagune Ébrié, limitée à celle des engins individuels, a pu être estimée à 4 000 tonnes.

Ces incidents qui concernaient la pêche proprement dite ont évidemment eu des répercussions sur les quantités commercialisées et les modalités de commercialisation. Celles-ci restent caractérisées, en premier lieu, par la prédominance des flux commerciaux de poisson fumé et le rôle central joué par le marché de Dabou, en deuxième lieu par le développement du maréyage en frais à partir de la partie occidentale de la lagune Ébrié (rive sud) vers le marché de la gare lagunaire de Treichville. Les principales conséquences de la diminution des débarquements sur le marché de Treichville ont été le développement du maréyage en provenance du lac de Kossou mais également le tarissement des flux de poisson lagunaire fumé en provenance de Vridi.

Deux marchés spécialisés restent à la confluence des circuits de poisson de lagune (celui de Dabou et celui de la gare lagunaire de Treichville, l'après-midi) et deux marchés polyvalents reçoivent des quantités plus ou moins importantes de poisson lagunaire en provenance de la lagune Ébrié (le marché de la rue 16 à Treichville et celui de la gare lagunaire, le matin). À côté de ces flux principaux, cinq flux secondaires importants peuvent être identifiés qui aboutissent aux marchés de Grand-Bassam, Bingerville, Adjamé, etc.

Vers Dabou convergent de l'ouest de la lagune cinq lignes de pinasse (AKA, 1982) qui permettent de desservir les principaux villages alentour. C'est ce mode de transfert qui explique l'importance du marché de Dabou presque exclusivement alimenté par voie lagunaire, si l'on excepte quelques paniers de poisson fumé provenant de Grand-Lahou ou de Cosrou et des crevettes fraîches ou fumées provenant du secteur de Songon par voie routière. Les modalités de commercialisation du poisson sont adaptées à celles de la pêche, eu égard à l'atomicité des points de débarquement. Celle-ci est très marquée en Ébrié ouest (entre Tiémé et Assagny sur la rive sud, Assagny et Nigui-Saff sur la rive nord), zone d'élection de la pêche individuelle. À l'opposé, elle est moins marquée en Ébrié centre-ouest (de Nigui-Assoko à Dabou, sur la rive nord, et surtout de Tiémé à N'Goyem, sur la rive sud) où l'existence de grands filets à la date de l'enquête induisait, malgré leur multiplication, une concentration relative des points de débarquement. Mais la contrepartie de cet état de fait est une inadéquation au maréyage du poisson frais liée à un mode de transport lent et aléatoire. La structure des débarquements explique que 85 % du poisson, en équivalent frais, est acheminé fumé.

À partir de 1983, les débarquements de poisson accusent une forte baisse (les débarquements de cette année atteignaient la moitié de ceux de 1976). C'est surtout le poisson frais qui a accusé la baisse relative la plus importante, phénomène lié à l'essor du marché de la gare lagunaire de Treichville. En 1983, les débarquements de poisson fumé en équivalent frais représentaient 1 200 tonnes contre 200 tonnes de poisson frais et 1 200 tonnes de crabes.

L'aire de redistribution du poisson fumé peut être délimitée comme un demi-cercle d'un rayon de 200 kilomètres puisque cette aire absorbe 60 % du poisson fumé en provenance de Dabou (Abidjan ne représentant que 8 % du total l'année de l'enquête) ; au-delà de cette aire, le poisson fumé est acheminé vers le pays bété, gouro et baoulé. Quant au poisson frais, 35 % des débarquements étaient acheminés vers le marché de la gare lagunaire de Treichville, 25 % vers les autres marchés abidjanais et les 40 % restants étaient consommés sur Dabou.

Vers le marché de la gare lagunaire de Treichville est drainé un flux de poisson frais originaire du sud-ouest de la lagune d'Assagny à N'Goyem. Situé pendant plusieurs années à proximité de la gare lagunaire de Treichville, ce marché a été transféré début 1984 à une centaine de mètres plus à l'est. En dépit de sa localisation précaire, il manifeste un dynamisme certain, à tel point que, contrairement à Dabou, d'une année sur l'autre les quantités de poisson qui y sont débarquées augmentent. Mais sa principale caractéristique est d'être le théâtre d'activités complètement distinctes le matin et l'après-midi : en effet, le matin on vend surtout du poisson fumé débarqué par pinasse, en provenance de Vridi principalement, et l'après-midi du poisson frais qui arrive sur le marché par voie routière et dans une moindre mesure par voie lagunaire (AMON KOTHAS, 1981). L'après-midi, les quantités de poisson frais de lagune commercialisées représentent le double de celles de Dabou. C'est une meilleure valorisation des produits frais qui explique que ce marché draine un flux aussi important de poisson frais dont la source est la même que celle des flux de Dabou, c'est-à-dire la partie occidentale de la lagune Ébrié et accessoirement Grand-Lahou ainsi qu'un circuit court de commercialisation (évacuation par camionnette du sud-ouest de la lagune Ébrié vers Abidjan via le bac de Jacquerville). Cependant, le phénomène le plus marquant sur ce marché est le développement d'un circuit de commercialisation, en frais, du poisson du lac de Kossou qui permet de masquer à Treichville la diminution de l'approvisionnement en poisson lagunaire.

Les marchés de gros de la rue 16 et de semi-gros de la gare lagunaire de Treichville (le matin) réceptionnaient du poisson fumé en provenance de Jacquerville, Dabou et Grand-Lahou pour le premier marché (500 tonnes en 1983), de Vridi quasi exclusivement pour le deuxième.

La réorientation de l'effort de pêche de la lagune vers la mer à la suite de l'interdiction des sennes en lagune en 1985, a, semble-t-il, considérablement réduit les flux de poisson lagunaire fumé en provenance de Vridi, au bénéfice des flux de poisson de mer pêché par la flotte piroguière.

Il n'en est pas de même au marché de la rue 16, marché qui, à la différence de ceux de Dabou ou d'Adiaké, n'est pas spécialisé dans un seul type de poisson. Rappelons que ce marché est approvisionné essentiellement par voie routière, mais également par voie lagunaire (poisson marin fumé de Vridi) et par charrette à bras (poisson marin fumé de Zimbabwe) et que l'existence d'une forte capacité de stockage permet aux acheteurs en gros une certaine régulation de la demande : grâce aux possibilités de conservation et de stockage du poisson fumé et à la régularité des camions d'expédition, les capacités d'évacuation n'ont pas d'influence radicale sur les prix. Le caractère saisonnier de l'activité du marché est lié à la principale source d'approvisionnement, le poisson marin, et joue un rôle déterminant dans la fixation du prix du poisson lagunaire.

Principalement, cinq flux secondaires peuvent être distingués en lagune Ébrié, d'est en ouest :

- à destination de Grand-Bassam, un flux originaire de l'embouchure de la Comoé de la lagune Ouladine et des campements situés entre la baie de Vitré et Grand-Bassam ;
- vers Bingerville, un flux originaire des campements et villages des lagunes Aghien et Potou ;
- à destination d'Adjamé, un flux qui concerne les prises des pêcheurs bozo de Bingerville ;
- à l'ouest de la lagune, un autre flux qui aboutit provisoirement au marché de troc de Karié ;
- un dernier flux, tout à fait marginal, à destination de Dabou, est constitué de quelques paniers de poisson fumé et, éventuellement, au fur et à mesure que l'on se rapproche de la ville, de poisson frais pêché dans les villages de la rive nord de Tiegba à Dabou et acheminé vers cette dernière par voie routière.

Les stratégies commerciales

L'étude des circuits commerciaux lagunaires permet d'identifier deux types de circuits interdépendants dotés chacun de stratégies commerciales propres à leurs différents acteurs : les sociétés d'importations et les revendeuses du secteur « informel ». Cette stratification est assez répandue en Afrique de l'Ouest (Couty, 1973, 1978).

LA STRATÉGIE DES SOCIÉTÉS D'IMPORTATION

Le circuit commercial d'importation de poisson est globalement à tendance oligopolitistique, à forte intensité capitalistique et à haut niveau technologique. À titre d'illustration, en 1983, les quatre sociétés les plus importantes de la place commercialisaient 55 % du volume total de poisson, soit 40 000 tonnes, et réalisaient un chiffre d'affaires de 13,5 milliards FCFA. De même, depuis les années 1980, l'ensemble du secteur est soumis à une restructuration permanente et à un processus de concentration : ainsi en 1986, trois sociétés seulement se partageaient 60 % du marché (d'après les statistiques d'importation de la Direction des pêches maritimes et lagunaires). Maîtrisant par le contrôle de l'information les principaux oléas et les avantages comparés des différents espaces nationaux, connaissant des progrès continus de productivité grâce à l'efficacité de leur gestion, disposant d'un produit très concurrentiel qui bénéficie de l'écart de productivité entre pêche hauturière et pêche artisanale, ces grandes sociétés assurent en volume et à bas prix l'essentiel de la demande intérieure ivoirienne et particulièrement celle de la région lagunaire ainsi qu'une relative stabilité de l'approvisionnement en poisson.

Ces sociétés choisissent de s'allier au secteur commercial dit informel pour atteindre le consommateur final, soit en assurant uniquement le tout premier stade de la commercialisation, soit en ne prenant en charge que la livraison du poisson congelé vers les chambres froides de l'intérieur. Ce sont les commerçant(e)s, qui font fonction de relais entre ce secteur commercial moderne et le consommateur, qui révèlent ainsi, au-delà de la dualité apparente des circuits, une véritable interdépendance.

Cette interdépendance, dans le cas du poisson importé, s'appuie sur la nécessité d'une transformation artisanale du poisson (fumage) pour répondre aux exigences de la demande. La vitalité du circuit informel, relais des sociétés d'importation, a empêché un processus d'absorption de ce type de circuit par celui plus capitalistique situé en amont.

LES STRATÉGIES DES ACTEURS DU CIRCUIT INFORMEL

Dans la mesure où nous n'avons pas observé de distorsions significatives entre l'offre et la demande, le circuit autochtone de commercialisation du poisson n'est régi que par la concurrence.

Cependant il a été possible de repérer certaines pratiques influençant la fluidité de l'offre de poisson. L'objectif de ces pratiques est de réguler l'offre en restreignant l'accès à la commercialisation ou bien en limitant et en monopolisant les quantités offertes. Elles s'établissent le plus souvent en vertu d'affiliations ethniques ou lignagères et portent directement et préférentiellement sur les quantités plutôt que sur les prix.

Lors des transactions commerciales, il est difficile de saisir l'impact, sur la formation des prix, des affinités, voire même des exclusives, établies selon un critère ethnique. Cependant, en limitant l'accès à la fonction commerciale et donc en restreignant l'aspect concurrentiel de l'ensemble du marché, elles ouvrent la porte aux tentatives de régulation de l'offre et donc indirectement des prix. Les affinités inter- ou intraethniques apparaissent à toutes les étapes de la commercialisation (en particulier entre pêcheurs et revendeuses ou entre grossistes et détaillants). L'analyse des transactions selon le critère ethnique aux différentes étapes de la commercialisation révèle une endogénéité ethnique des échanges très marquée, ainsi que des affinités préférentielles interethniques. À titre d'exemple, les transactions commerciales sur le marché de Grand-Bassam indiquent, d'une part que cette endogénéité ethnique des échanges est particulièrement remarquable entre pêcheurs et revendeuses fanti (ou entre grossistes et détaillantes nzima ou bété), d'autre part que les affinités préférentielles interethniques sont particulièrement fortes entre grossistes aboure ou agni et détaillantes nzima ou bien entre pêcheurs ahouan-mina originaires du Togo et du Ghana oriental et revendeuses pla-pedah originaires du Bénin. En fait, ces affinités s'ordonnent selon l'appartenance à une aire géographique ou culturelle commune.

C'est par la limitation volontaire de quantités débarquées ou bien par des restrictions de l'accès au marché, ou encore par la monopolisation des quantités disponibles que s'exprime, le plus fréquemment, la régulation de l'offre.

Les associations informelles de commerçantes, lorsqu'elles existent comme à Vridi ou sur la route de Bassam (de Port-Bouët à Dieudonné), décrétaient elles-mêmes une autolimitation des approvisionnements, le plus souvent en couplant l'exigence d'un tour de marché par commerçante et l'instauration d'une quantité maximale par revendeuse. L'objectif de ces pratiques étant d'éviter un effondrement des cours. À titre d'exemple, citons le cas des fumeuses revendeuses de Vridi qui se sont scindées en groupes représentant chacun un quartier (Blakito, Fahonou, Emankondji, Dolevi, Kocoutché, Sassouvi) ayant le monopole des livraisons de Vridi au marché de gros de Treichville rue 16. Citons également le cas des fumeuses de poisson de la route de Bassam qui limitaient l'apport par vendeuse à vingt paniers et qui instauraient un jour de marché par quartier : le lundi c'était les revendeuses du quartier « camp militaire », le mardi celles du quartier « derrière Wharf », le mercredi celles de Port-Bouët proprement dit, le jeudi celles d'Adjoufou et de Jean-Folly, le vendredi et le samedi celles de Gonzagueville, le dimanche celles de Dieudonné et d'Anani.

Le moyen privilégié du contrôle de l'accès au marché est l'appropriation des stands. Cette appropriation n'a évidemment aucun fondement légal mais nous avons pu constater au marché de Grand-Bassam qu'elle reflétait une réalité incontournable. Bien plus que la fonction d'une rente, puisque le coût de la location reste négligeable par rapport aux chiffres d'affaires des revendeuses non propriétaires, cette appropriation symbolise un contrôle de l'accès au marché et donc des quantités offertes, même si la régulation induite est moins efficace que celle présentée précédemment puisqu'elle ne s'accompagne pas d'une quantité maximale autorisée par revendeuse.

La monopolisation des quantités disponibles vise à assurer un approvisionnement suffisant et régulier aux commerçant(e)s. Cela peut se réaliser en contrôlant le processus de production par le biais d'investissements dans les activités de pêche elles-mêmes ou plus simplement par un système de créances détenues sur les agents en amont ou en aval du circuit. Le premier cas a été observé à Vridi, où certaines transformatrices commerçantes ont opéré des prises de participation sur une partie ou la totalité des unités de pêche avec, comme contrepartie à cet apport en capital, l'obtention du monopole de la commercialisation des unités de pêche concernées et des profits substantiels par le biais de ristournes. Le deuxième cas a été observé au marché de gros de Treichville : il fait la force des grossistes haoussa qui mettent à la disposition de leurs fournisseuses (fumeuses de poisson industriel, d'origine éwé) un fonds de roulement. Ils disposent ainsi d'un approvisionnement captif, sans profits financiers directs liés à ces prêts.

Conclusion :

Difficultés méthodologiques et reconstitution de la filière

L'étude des circuits commerciaux et des stratégies commerciales a révélé de nombreuses difficultés méthodologiques, telles que la détermination et la caractérisation des circuits, l'évaluation de l'impact des affinités (voire même des exclusives) établies selon le critère ethnique sur la formation des prix.

Les difficultés méthodologiques rencontrées lors de notre étude de terrain, absence de données de base ou connaissance superficielle des relations structurelles entre les différents agents impliqués tout au long des circuits de commercialisation, nous ont amené à douter de la pertinence d'une approche plus générale. Néanmoins, les caractéristiques (complexité, diversité) de la commercialisation des produits en Afrique subsaharienne valident le type de démarche que nous avons suivie. Ces caractéristiques se retrouvent globalement lors de l'étude des systèmes de production artisanale halieutique marine, lagunaire ou fluvio-lacustre.

À notre avis, les recherches futures en socio-économie des pêches pourraient, tout en gardant la même approche et la même échelle spatiale (la région lagunaire), se focaliser, dans un premier temps, sur les systèmes de production halieutiques tant marin que lagunaire. Par exemple, et toujours en référence aux stratégies mises en œuvre par les pêcheurs, ces études pourraient analyser les effets de la généralisation de la rémunération à la part des facteurs de production, les interrelations entre les différents niveaux de la filière ou bien encore mesurer l'impact des flux migratoires.

Une fois cette étape franchie, qui révélerait l'interdépendance entre les différents segments de la filière, il serait possible de reconstituer l'intégralité de la filière et de mettre l'accent sur l'interdépendance entre les secteurs informel et industriel. Il s'agirait alors d'explicitier cette interdépendance et, notamment, de déterminer la contribution du secteur informel à la croissance industrielle. Cette démarche nous impose d'aborder les modalités de l'accumulation des unités de production, transformation et commercialisation « informelles », de la stabilité et de la flexibilité de l'emploi qu'elles induisent et de l'émergence de technologies intermédiaires qu'elles suscitent.

RÉFÉRENCES

- AKA (K.), 1982.— L'évolution des transports lagunaires dans la région d'Abidjan. Mém. maîtrise, Univ. Paris-X, 124 p.
- AMON KOTHIAS (J.B.), 1981.— La consommation du poisson frais en lagune Ébrié. *Doc. Sci. Cent. Rech. Océanog. Abidjan*, XII (2) : 31 p.
- BERRON (H.), 1984.— Tradition et modernisme en pays lagunaire de Basse Côte-d'Ivoire. Éd. Ophrys, 266 p.
- COUTY (P.), 1973.— Différences de niveau technologique et circuits commerciaux africains. *Cah. Orstom, Sér. Sci. Hum.* X (4) : 311-320.
- COUTY (P.), 1978.— Évolution économique et fonction commerciale. *Cah. Orstom, Sér. Sci. Hum.*, XV (3) : 281-304.
- DURUFLÉ (G.), 1984.— La consommation de poisson en Côte-d'Ivoire en 1979. SEDES, 38 p. *multigr.*
- DURUFLÉ (G.), 1984.— Évolution et répartition des revenus en Côte-d'Ivoire. SEDES, 62 p. *multigr.*
- LECAILLON (F.), 1976.— L'artisanat du poisson : Vridi et la cité de fumage. Univ. d'Abidjan, 161 p.
- VERDEAUX (F.), 1981.— L'aïzi pluriel. Chronique d'une ethnie lagunaire de Côte-d'Ivoire. Thèse 3^e cycle, Paris, EHESS, 301 p.
- WEIGEL (J.Y.), 1986.— Considérations sur l'aménagement des pêcheries de quelques lagunes du Golfe de Guinée (Côte-d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin). Actes de la conférence internationale sur les pêches, Univ. de Québec-Rimouski, Canada, du 10 au 15 août, 1045-1053.
- WEIGEL (J.Y.), 1989.— La commercialisation du poisson en pays lagunaire ivoirien. Paris, Orstom, *Études et Thèses*, 138 p.